



Assemblée générale

UN LIBRARY
NOV 2 1979
UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE
A/34/639
31 octobre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
Point 28 de l'ordre du jour

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

Enquête sur les informations concernant une explosion
nucléaire sud-africaine

Rapport intérimaire du Secrétaire général

1. A sa 47ème séance plénière, le 26 octobre 1979, l'Assemblée générale a décidé de prier le Secrétaire général de procéder immédiatement à une enquête sur les informations selon lesquelles l'Afrique du Sud aurait fait exploser un engin atomique et de faire rapport à l'Assemblée à ce sujet.
2. Le Secrétaire général tient à faire savoir à l'Assemblée générale qu'il a prié le Gouvernement sud-africain de lui faire parvenir tous les renseignements pertinents à ce sujet.
3. Le Secrétaire général a contacté aussi le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et il lui a demandé la même chose.
4. Au demeurant, tous les Etats Membres qui sont en mesure de fournir des renseignements pertinents sur la question, voudront peut-être les communiquer au Secrétaire général.
5. Le Secrétaire général a l'intention d'informer l'Assemblée générale des résultats de son enquête aussitôt que possible.
